



Commune de Veigné

**Déclaration de Projet emportant la mise en
compatibilité du
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PROCES-VERBAL DE L'EXAMEN CONJOINT
DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

Le Lundi 23 avril 2018

– 09h30 –

Mairie de Veigné

EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Le dossier Déclaration de Projet emportant la mise en compatibilité du PLAN LOCAL D'URBANISME a été transmis, préalablement à l'Examen conjoint, aux Personnes Publiques Associées suivantes :

- Préfecture d'Indre-et-Loire
- Direction Départementale des Territoires SUDT/UP
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'Agriculture
- Conseil Régional du Centre-Val de Loire
- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
- Communauté de communes de la Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI)
- Mairie de Chambray-lès-Tours
- Mairie de Saint-Branchs
- Mairie d'Esvres
- Mairie de Monts
- Mairie de Montbazou
- Mairie de Sorigny
- Mairie de Joué-Lès-Tours
- Parc Naturel Loire Anjou

Les Personnes Publiques Associées ayant apportées leur avis ou observations (par écrit ou durant l'Examen conjoint) sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| - Direction Départementale des Territoires SUDT/UP | AVIS FAVORABLE |
| - Chambre des Métiers et de l'Artisanat | AVIS FAVORABLE |
| - Conseil Départemental d'Indre-et-Loire – STA Sud Ouest | AVIS FAVORABLE |
| - Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle | AVIS FAVORABLE |
| - Communauté de communes de la Touraine Vallée de l'Indre | AVIS FAVORABLE |
| - Mairie de Monts | AVIS FAVORABLE |
| - Mairie de Chambray-lès-Tours | AVIS FAVORABLE |
| - Chambre d'Agriculture | Pas d'observation |
| - Chambre de Commerce et d'Industrie | Pas d'observation |
| - Mairie de Montbazou | Pas d'observation |
| - Conseil Régional du Centre-Val de Loire | Pas d'observation |
| - Mairie d'Esvres | Pas d'observation |
| - Mairie de Sorigny | Pas d'observation |

En annexe, sont fournis les avis écrits des Personnes Publiques Associées non présentes durant l'Examen conjoint des PPA.

La Préfecture, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Mairie de Saint-Branchs, la Mairie de Joué-Lès-Tours, le Parc Naturel Loire Anjou, n'ont pas fait état de leur observation.

Feuille de présence

Mairie de VEIGNE Déclaration de projet / Mise en compatibilité du PLU Carrefour giratoire D910/D87			
Examen conjoint des personnes Publiques Associées Lundi 23 avril 2018 – 09h30 – Mairie de Veigné			
Madame Monsieur	ORGANISME	Présent	Excusé
M. Patrick MICHAUD	MAIRE DE VEIGNE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS.		
Madame la Préfète	MADAME LA PRÉFÈTE DE DEPARTEMENT		X
Mme SAMUEL	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SUDT/UP		
	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT		
Monsieur le Directeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE		X
M. Jean François MARIN	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT		
Monsieur le Directeur	CHAMBRE D'AGRICULTURE		X
Monsieur le Président	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE		X
STA VILLE FÉRALIA	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE	Féralia	
M. Frédéric TALLOIS	SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE		
Bernard Lenoir	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (CCTV)		
	MAIRIE DE CHAMBRAY-LES-TOURS		
	MAIRIE DE ST BRANCHS		
Madame le Maire	MAIRIE D'ESVRES		X
M. RAY	MAIRIE DE MONTS	GRA	
Monsieur le Maire	MAIRIE DE MONTBAZON		X
Monsieur le Maire	MAIRIE DE SORIGNY		X
	MAIRIE DE JOUE LES TOURS		
	PARC NATUREL LOIRE ANJOU		
Mme Christelle FERRY	MAIRIE DE VEIGNE - DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES		
Mme Emilie BORTOLOTTI	MAIRIE DE VEIGNE - CHEF DU SERVICE URBANISME ET AFFAIRES GENERALES		
M. Sébastien BONDoux	PARENTHESESURBAINES		
Mme Virginie DUCHIRON	PARENTHESESURBAINES		
M ^{me} DESCHARLES STA SD Général	Service départemental d'Indre et Loire. Technicien : financier.		
M. ROUGERON	Maire de Chambray Les Tours Directeur service voirie		
J Sotelon	Chambray 4 Tours Maire adjoint		

Un tour de table est effectué.

M. Le Maire introduit la réunion et rappelle les enjeux de sécurité liés au projet d'aménagement du carrefour giratoire de la RD910/RD87.

Mme Virginie Duchiron présente la synthèse de la Notice explicative.

Observations

I. Le STA Sud Ouest

Mme Féraud

M. Descharles

- Les représentants du STA précisent que :
 - ce projet d'aménagement a fait l'objet d'un travail de collaboration avec la ville de Veigné,
 - le Conseil Départemental est maître d'ouvrage de l'opération pour laquelle cette procédure est engagée.
- Observation :
 - Corriger une information figurant dans le dossier à la page 26 : le gestionnaire actuel du carrefour, n'est pas le STA Centre mais le STA Sud Ouest.

Réponse :

La correction est réalisée.

II. Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire

Mme Samuel

- Il est rappelé le travail de collaboration entre la commune et les services de la DDT ainsi que la prise en compte des remarques effectuées durant les 1^{ers} échanges.
- Observations :
- Quelques améliorations peuvent être faites afin de faciliter la compréhension du projet par le public :
 - Page 5 : préciser que c'est l'évolution du projet de giratoire qui génère la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU.
 - Page 19 : la servitude d'utilité publique T7 s'applique sur tout le territoire national, par conséquent, il convient de modifier la phrase en conséquence.
 - Page 32 : il convient de conclure l'argumentaire des paragraphes précédents.

Réponses :

Les observations sont prises en compte de la manière suivante :

- Notice explicative :
 - Page 5 : il est ajouté « *Ce projet initialement prévu dans le PLU en cours de validité, connaît des ajustements de tracé et de surface qui génèrent la mise en compatibilité du PLU.* »
 - Page 20 : la phrase initiale est remplacée par « *Aucune SUP n'entrave la réalisation du projet* ».
 - Page 34 : le texte suivant est ajouté : « *Par conséquent, il convient d'ajuster les surfaces des emplacements réservés ainsi que de déclasser 2984 m² d'Espace Boisé Classé pour permettre la réalisation du projet de carrefour giratoire* ».
-

III. Communauté de communes de la Touraine Vallée de l'Indre

M. Meunier

- Aucune observation particulière n'est mentionnée.
-

IV. Mairie de Monts

M. Ray

- Cet aménagement est nécessaire pour l'amélioration des flux de circulation de Veigné et des communes voisines.
- M. Ray s'interroge sur :
 - le phasage des travaux,
 - la mise en place éventuelle d'une déviation ou la fermeture de la RD910.

Réponses :

- M. le Maire précise que ces questions sont très en amont de la phase opérationnelle ; par conséquent, aucune réponse ne peut être apportée de manière définitive actuellement. Il est néanmoins envisagé que le projet soit réalisé par ½ chaussée permettant ainsi de ne pas fermer la RD910.
 - Mme Féraud (STA) précise qu'il est convenu dès l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, d'organiser une rencontre, avec l'ensemble des interlocuteurs du projet.
-

V. Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle

M. Tallois

- Aucune observation particulière n'est mentionnée.
-

VI. Chambre des Métiers et de l'Artisanat

M. Marin

- Aucune observation particulière n'est mentionnée.
-

VII. Mairie de Chambray-lès-Tours

M. Rougeron

M. Joselon

- Il est précisé que les élus de Chambray-lès-Tours sont très vigilants sur les axes de circulation et leur évolution. La RD910 est effectivement un axe majeur ; le projet d'aménagement de carrefour giratoire répond à la nécessité d'améliorer la sécurité sur cet axe.
- La Métropole, qui a acquis la compétence Gestion des RD, devra également revoir la sécurisation de la sortie de route au niveau de Saint Laurent, ainsi que la jonction de la RD910 avec la rue des Giraudières / rue des Renardières.
- Le projet annoncé contribue à l'amélioration du trafic de manière globale sur la RD910 et ne concerne pas Chambray de manière direct.

Réponses :

- M. le Maire rappelle que le projet d'aménagement des RD910 et RD87 facilitera les flux et consiste à résoudre une problématique locale qui apportera des effets bénéfiques sur le transit avoisinant. Ce projet n'a pas vocation à augmenter ou déporter le trafic sur les communes limitrophes.
-

Point sur la procédure précisé par Mme Samuel (DDT) :

- Les travaux ne pourront commencer que lorsque la demande de défrichement sera aboutie.
- Pour cela, il faut que la déclaration de projet emportant MECDU du PLU de Veigné soit approuvée.
- Or, pour approbation de cette déclaration de projet emportant MECDU, il faut que la DUP relative au projet autoroutier de 2X3 voies de l'A10 prévu entre l'échangeur de Vouneuil-sous-Briard (proximité de Poitiers) et Veigné (proximité de Tours) soit elle-même aboutie.
- Mme Samuel précise que le projet de DUP semble avoir pris du retard avec une finalisation fin mai, voire fin juillet.
- Pour engager les projets de manière concrète, il faut que les documents soient compatibles avec la DUP.
- Mme Samuel doit confirmer à la ville de Veigné, l'échéancier de la procédure de DUP.

Conclusion :

M. le Maire remercie l'ensemble des partenaires de leur présence et observations.

Rédacteur : Virginie Duchiron, parenthesesURBaineS

Relecture : Mme Ferry et Mme Bortolotti, Ville de Veigné

Annexes du PV d'Examen au cas-par-cas

7 annexes

Annexe 1 – courrier reçu le 13 avril 2018



Monsieur Patrick MICHAUD
Maire de Veigné
Mairie
Place du Maréchal Leclerc-BP 31
37250 VEIGNE

Orléans, le – 9 AVR. 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez invité le Conseil régional à participer à une réunion concernant la programmation de l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la D910 et D87 de votre commune, et je vous en remercie.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services du Conseil régional. En effet, malgré l'importance de la réalisation des documents d'urbanisme, il ne me semble cependant pas nécessaire, en l'occurrence, de participer directement à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
la Directrice adjointe de l'aménagement
du territoire



Isabelle VALMAGGIA

Annexe 2 – courriel reçu le 10 avril 2018

Emilie BORTOLOTTI

De: Urbanisme Montbazon <urbanisme@ville-montbazon.fr>
Envoyé: mardi 10 avril 2018 11:35
À: Emilie BORTOLOTTI
Objet: RE: DECPRO/MECDU - Examen conjoint avant enquête publique

Dossier bien réceptionné. Cordialement



Nadine BRION
Mairie de Montbazon
Service Urbanisme et Foncier
Place André Delaunay
37250 MONTBAZON
Tél. : 02 47 26 01 21
Fax : 02 47 73 13 92
Email : urbanisme@ville-montbazon.fr

De : Emilie BORTOLOTTI [mailto:emilie.bortolotti@veigne.fr]
Envoyé : mardi 10 avril 2018 10:46
À : Emilie BORTOLOTTI <emilie.bortolotti@veigne.fr>
Objet : DECPRO/MECDU - Examen conjoint avant enquête publique

Madame, Monsieur,

Suite à la programmation de l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la D910 et D87 à Veigné, une procédure de déclaration de projet qui emportera la mise en compatibilité du document d'urbanisme a été engagée.

Dans le cadre de cette procédure, j'ai le plaisir de vous convier, conformément aux articles L153-54 et R 153-15 et suivants du code de l'urbanisme, à l'examen conjoint des personnes publiques associées, le lundi 23 avril 2018 à 9h30 salle des mariages, en Mairie de Veigné. Une invitation par courrier vous a été envoyée.

Par ailleurs, vous trouverez en pièce jointe la notice de présentation du projet.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer d'une part votre participation ou non à cette réunion et d'autre part la bonne réception du dossier.

Comptant sur votre présence et vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement,

Emilie BORTOLOTTI

Chef du service urbanisme et affaires générales
Mairie de Veigné
BP 31 - place du maréchal Leclerc
37250 Veigné
Tél : 02 47 34 36 37 – Fax : 02 47 26 94 92
<http://www.veigne.fr>

[Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité](#)

Annexe 3 – courrier reçu le 19 avril 2018



Esvres-sur-Indre, le 17 avril 2018

Le Maire

à

Monsieur Patrick MICHAUD, Maire
Mairie
Place du Maréchal Leclerc – BP 31
37250 VEIGNE

Aménagement du Territoire et Urbanisme

Affaire suivie par :

Bérénice BOUCHAT

☎ : 02 47 34 35 42

✉ : b.bouchat@ville-esvres.fr

J.-C.G./A.D./B.B./2017 – 188



Objet : Déclaration projet carrefour giratoire Veigné- Examen conjoint

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le 5 avril dernier votre dossier de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la D910 et D87 à Veigné qui sera étudié lors de l'examen conjoint des personnes publiques associées programmé le 23 avril prochain.



Je vous informe que je n'ai pas d'observation à émettre sur ce projet et vous demande de bien vouloir excuser mon absence à cette réunion d'examen conjoint.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT



Annexe 4 – courrier reçu le 23 avril 2018

 TOURAINE LE DÉPARTEMENT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	TOURS, le 19 AVR. 2018	ARRIVÉ LE 23 AVR. 2018 MAIRIE DE VEIGNÉ
TOURAINE INGENIERIE	Mairie VEIGNE Patrick MICHAUD Maire PLACE DU MARECHAL LECLERC BP31 37537250 VEIGNE		
<p><u>Objet</u> : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur la procédure de déclaration de projet qui emporte mise en compatibilité du PLU</p>			
<p>Monsieur le Maire,</p>			
<p>Suite à la programmation de l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD910 et RD87 à Veigné, vous avez transmis au Conseil départemental, pour avis, le dossier relatif à la procédure de déclaration de projet qui emportera mis en compatibilité du PLU.</p>			
<p>Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'un travail de collaboration entre vos services et ceux du Conseil départemental. Le Conseil départemental étant également maître d'ouvrage du projet pour lequel cette procédure est engagée, <u>l'avis émis est favorable</u>.</p>			
<p>Il convient toutefois de corriger une information figurant dans le dossier à la page 26 : le gestionnaire actuel du carrefour, n'est pas le STA Centre comme cela est indiqué dans le dossier, mais le STA Sud Ouest.</p>			
<p>Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.</p>			
<p>Le Directeur Général Adjoint Touraine Ingénierie</p>  Jean CHICOINEAU			
<p>N.Ref : 2018-00117 Corr.N.RAVRAT - Tel : 0247314747 - Mail : ravratt@departement-touraine.fr</p>			
<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE - PLACE DE LA PRÉFECTURE - 37927 TOURS CEDEX 9 TEL : 02 47 31 47 51 - FAX : 02 47 31 42 11 - WWW.DEPARTEMENTTOURAINE.FR</p>			

Annexe 5 – courriel reçu le 19 avril 2018

Emilie BORTOLOTTI

De: Michel CHAMBERT <MCHAMBERT@touraine.cci.fr>
Envoyé: jeudi 19 avril 2018 17:53
À: Emilie BORTOLOTTI
Objet: RE: DECPRO/MECDU - Examen conjoint avant enquête publique

Bonjour Madame Bortolotti,

Je vous confirme la bonne réception de votre mel avec la notice « MECDU » jointe.

Je vous informe, par contre, au regard du sujet, que je participerai pas à la réunion prévue lundi prochain.

Cordialement,



Michel CHAMBERT - Responsable Aménagement du Territoire et Développement Immobilier
Pôle Développement Territorial & Partenariats
CCI Touraine
4 bis rue Jules Favre - BP 41028
37010 Tours Cedex 1
T. 02 47 47 21 19 - M. 06 80 28 54 94
mchambert@touraine.cci.fr www.touraine.cci.fr

Annexe 6 – courrie6 reçu le 19 avril 2018

Emilie BORTOLOTTI

De: Mairie SORIGNY DGS <dgs@mairie-sorigny.com>
Envoyé: jeudi 19 avril 2018 17:08
À: Emilie BORTOLOTTI
Objet: TR: DECPRO/MECDU - Enq Publique

Bonjour,

J'accuse bonne réception de votre notice et vous informe que la commune de Sorigny ne sera pas présente pour la réunion.

Cordialement,

Raphaël SIMAR
Directeur général des services
Mairie de SORIGNY
Tél : 02.47.34.27.73
Fax : 02.47.34.27.79

Annexe 7 – courrie7 reçu le 20 avril 2018

Emilie BORTOLOTTI

De: Nelly BUCHERON - Chambre d'Agriculture 37 <nelly.bucheron@cda37.fr>
Envoyé: vendredi 20 avril 2018 08:39
À: Emilie BORTOLOTTI
Objet: Re: TR: DECPRO/MECDU - Examen conjoint avant enquête publique

Bonjour

J'ai bien reçu le dossier et la convocation.

Ayant une réunion interne lundi matin, je ne serai pas disponible et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

La Chambre d'Agriculture n'a pas de remarques particulières sur le dossier transmis.

Cordialement

Nelly BUCHERON

Chargée de projets - Urbanisme
Tél. 02 47 48 37 77 - Absente le mercredi

Pôle Territoires - Formation

Développons vos projets et vos compétences

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

38, rue Augustin Fresnel - BP 50139

37171 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex

Tél.: 02 47 48 37 37 (standard) Fax : 02 47 48 17 36

www.cda37.fr